

12.02.2019 - 10:00 Uhr

Interpharma soutient l'accord institutionnel

Bâle (ots) -

En sa qualité de représentante de l'industrie exportatrice la plus importante de Suisse, Interpharma soutient le Conseil fédéral dans ses efforts visant à sauvegarder la voie bilatérale. Le projet actuel d'accord institutionnel assure l'accès au marché intérieur de l'UE et offre une meilleure sécurité juridique et une meilleure prévisibilité grâce à un mécanisme de règlement des différends.

Après en avoir soupesé les avantages et les inconvénients, dans l'intérêt de la place économique et scientifique suisse, Interpharma soutient le projet d'accord institutionnel proposé.

En 2018, l'industrie suisse a exporté vers l'UE des produits d'une valeur de quelque 120 milliards de francs suisses. L'UE est le principal marché de la Suisse, en général, et de l'industrie pharmaceutique en particulier. Les exportations de l'industrie pharmaceutique pratiquant la recherche se montent à plus de 90 milliards de francs, soit plus de 20 fois le chiffre d'affaires qu'elle réalise en Suisse. Environ la moitié de ces exportations vont vers l'UE. La branche pharmaceutique a donc besoin du libre accès au marché intérieur européen.

Interpharma recommande donc:

- Un « oui » à l'accord institutionnel afin de maintenir l'accès au marché intérieur européen, principal marché de la Suisse, et de poursuivre le développement des accords d'accès au marché existants et futurs avec l'UE;
- Une discussion politique objective pour clarifier les questions en suspens.

Selon René Buholzer, directeur d'Interpharma : «L'accord institutionnel offre une chance de préserver la voie bilatérale. Pour la branche pharmaceutique, cet accord présente des avantages économiques importants.» Pour l'industrie pharmaceutique, ce sont en particulier les accords sur les obstacles techniques au commerce et sur la libre circulation des personnes qui sont décisifs. La seule reconnaissance de la conformité des produits pharmaceutiques donne lieu à des économies de 150 à 300 millions de francs par an. La libre circulation des personnes permet un recrutement rapide et non bureaucratique de personnel spécialisé originaire de pays de l'UE. Pour une industrie de la connaissance, il est nécessaire d'attirer des professionnels qualifiés étrangers. Sans l'accord institutionnel, la Suisse risque non seulement l'érosion des accords d'accès au marché existants, mais aussi le non-renouvellement d'autres accords, par exemple celui sur la recherche, important pour sa place scientifique.

Si les questions institutionnelles ne sont pas réglées, l'UE n'est prête ni à actualiser les accords existants sur la reconnaissance mutuelle en matière d'évaluation de la conformité, ni à conclure de nouveaux accords d'accès au marché. Interpharma considère qu'un accord institutionnel est nécessaire pour sauvegarder la voie bilatérale, continuer à faciliter l'accès au marché et éviter l'érosion des accords d'accès au marché existants.

Contact:

Dr René Buholzer, directeur d'Interpharma, Association des entreprises pharmaceutiques suisses pratiquant la recherche, tél. 061 264 34 00

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100002276/100824796> abgerufen werden.